



CONNAISSEZ VOS DROITS EN GARDE À VUE/PRISON

Toutes les personnes aux États-Unis, **y compris les immigrants sans papiers**, ont des droits et des protections constitutionnels. Ni l'immigration ni la police ne supposeront que vous souhaitez exercer vos droits. Vous êtes responsable de les faire valoir en montrant votre carte Know Your Rights ou en disant à l'officier que vous exercez vos droits.

Si vous êtes en garde à vue ou en prison avec les forces de l'ordre de l'État ou locales (pas l'immigration), vous avez des droits qui vous protègent.

Les arrestations, les accusations et les condamnations peuvent affecter votre statut d'immigration.

Nous encourageons les victimes d'actes criminels à demander de l'aide lorsqu'elles en ont besoin. Il est également important de comprendre que certains États, villes et localités peuvent avoir mis en place des politiques et des lois qui les obligent à partager les informations sur les immigrants qu'ils rencontrent avec le DHS/ICE. Veuillez demander un avis juridique si vous ne savez pas quoi faire. Toutefois, si vous êtes en contact avec la police, il est important de faire valoir vos droits et de consulter un avocat. Si vous êtes accusé d'un crime, votre avocat pénaliste doit vous conseiller sur le risque d'expulsion que comportent les accusations ou toute offre de plaider. Il est important que votre avocat pénaliste consulte un avocat spécialisé en droit de l'immigration et vous explique les risques encourus.

Vous avez le droit à un appel téléphonique.

Demandez l'occasion d'appeler un membre de votre famille ou un ami de confiance pour leur faire savoir que vous avez été arrêté et trouver un avocat pour vous représenter.

Vous avez le droit de parler à un avocat.

Si vous avez un avocat pénaliste, vous devez demander à l'appeler. Si vous n'avez pas d'avocat pénaliste et ne pouvez pas vous permettre d'en engager un, vous devez demander un avocat. Le gouvernement doit désigner un avocat pénaliste gratuit. Le gouvernement ne paiera pas pour un avocat en immigration, mais vous avez le droit d'en engager un.

Vous avez le droit de garder le silence.

Être arrêté ou détenu par la police ne signifie pas que vous devez répondre aux questions. Vous ne devez pas discuter de votre statut d'immigration avec qui que ce soit d'autre que votre avocat. Cela inclut le lieu de votre naissance, comment et quand vous êtes venu aux États-Unis, et tout antécédent criminel.

Vous devez parler à votre avocat de votre statut d'immigration et de vos antécédents criminels.

Votre avocat a besoin de ces informations pour s'assurer de vous donner des conseils corrects.

- Ne fournissez votre identification que lorsque la loi vous y oblige.*
- Ne dites pas à l'officier votre pays de nationalité.
- Ne répondez pas aux questions.
- Ne signez pas de documents.
- Ne portez pas de faux documents.
- Ne vous interposez pas physiquement lors de la fouille.

Vous avez le droit de refuser de signer des documents.

Ne signez rien sans parler à un avocat. Si l'on vous demande de signer quelque chose, dites : « Je ne signerai rien jusqu'à ce que je parle à mon avocat ». Posez des questions si vous ne comprenez pas ce que l'on vous demande de signer.

*Parlez à un défenseur local pour savoir si et quand vous devez présenter une pièce d'identité. Par exemple, dans la plupart des États, vous devez montrer un permis de conduire si vous en avez un et que vous êtes arrêté ; vous devez également montrer votre pièce d'identité d'immigration à un officier de l'immigration qui la demande si vous avez un statut légal et n'êtes pas citoyen américain.